



Rapport du 5^{ème} Comité Technique sur les Procédures de Gestion de la CTOI

Seychelles, 13–14 mai 2022

DISTRIBUTION :

Participants à la Session
Membres de la Commission
Autres États et organisations internationales
intéressés
Département des pêches de la FAO
Fonctionnaires régionaux des pêches de la
FAO

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

IOTC–TCMP05 2022 Rapport du 5^{ème} Comité
Technique sur les Procédures de Gestion. Tenu aux
Seychelles 13–14 mai 2022. *IOTC–2022–TCMP05–
R[F] : 29 pp.*



Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des Thons de l'Océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des Thons de l'Océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Commission des Thons de l'Océan Indien
Le Chantier Mall
PO Box 1011
Victoria, Mahé, Seychelles
Tél : +248 4225 494
Fax: +248 4224 364
Email: IOTC-secretariat@fao.org
Site web : <http://www.iotc.org>

ACRONYMES

BET	Thon obèse
B _{PME}	Biomasse qui permet la production maximale équilibrée
CPC	Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes
CS	Comité Scientifique de la CTOI
CTOI	Commission des Thons de l'Océan Indien
CTPG	Comité Technique sur les Procédures de Gestion
DPG	Dialogue sur les procédures de gestion
ESG	Évaluation de la Stratégie de Gestion
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GT	Groupe de travail de la CTOI
GTCDS	Groupe de Travail sur la Collecte des Données et les Statistiques de la CTOI
GTEPA	Groupe de Travail sur les Écosystèmes et les Prises Accessoires de la CTOI
GTM	Groupe de Travail sur les Méthodes de la CTOI
GTPP	Groupe de Travail sur les Poissons Porte-épée de la CTOI
GTTN	Groupe de Travail sur les Thons Néritiques de la CTOI
GTTT	Groupe de Travail sur les Thons Tropicaux de la CTOI
GTTTm	Groupe de Travail sur les Thons Tempérés de la CTOI
MCG	Mesure de Conservation et de Gestion (de la CTOI ; Résolutions et Recommandations)
ORGP	Organisation Régionale de Gestion des Pêches
PG	Procédure de gestion
PME	Production Maximale Équilibrée
SPC	Secrétariat de la communauté du pacifique
SSB	Biomasse du stock reproducteur
TAC	Total Admissible de Captures
UE	Union Européenne
YFT	Albacore

STANDARDISATION DE LA TERMINOLOGIE DU RAPPORT DU COMITE SCIENTIFIQUE ET DU GROUPE DE TRAVAIL

SC16.07 (para. 23) Le CS **A ADOPTÉ** la terminologie pour les rapports telle que présentée dans l'Appendice IV et **A RECOMMANDÉ** que la Commission envisage d'adopter cette terminologie standardisée pour les rapports de la CTOI, afin d'améliorer plus avant la clarté de l'information partagée par (et entre) ses organes subsidiaires

COMMENT INTERPRÉTER LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS CE RAPPORT

Niveau 1 : D'un organe subsidiaire de la Commission au niveau supérieur dans la structure de la Commission :

RECOMMANDE, RECOMMANDATION : toute conclusion ou demande d'action émanant d'un organe subsidiaire de la Commission (comité ou groupe de travail) qui doit être présentée formellement au niveau suivant de la structure de la Commission, pour examen/adoption (par exemple d'un Groupe de travail au Comité scientifique, du Comité à la Commission). L'intention est que la structure supérieure examine l'action recommandée et la mette en œuvre dans le cadre de son mandat, si l'organe subsidiaire émetteur n'a pas lui-même le mandat adéquat. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.

Niveau 2 : D'un organe subsidiaire de la Commission à une CPC, au Secrétariat de la CTOI ou à un autre organe (mais pas la Commission) qui devra accomplir une tâche spécifique :

A DEMANDÉ : Ce terme ne devrait être utilisé par un organe subsidiaire de la Commission que s'il ne souhaite pas que cette demande soit formellement adoptée/approuvée par le niveau supérieur de la structure de la Commission. Par exemple, si un comité désire des informations complémentaires d'une CPC sur une question donnée, mais ne souhaite pas formaliser cette demande au-delà du mandat dudit comité, il peut demander qu'une action particulière soit réalisée. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation

Niveau 3 : Termes généraux à utiliser pour des questions de cohérence :

A DÉCIDÉ/S'EST ACCORDÉ/A INDIQUÉ/A CONVENU : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme une décision sur des mesures à prendre dans le cadre de son mandat et qui n'a pas déjà été abordé aux niveaux 1 et 2 ; tout point de discussion ayant recueilli l'agrément général des délégations/participants durant une réunion et qui n'a pas besoin d'être examiné/adopté par le niveau supérieur dans la structure de la Commission.

A NOTÉ/A PRIS NOTE/NOTANT : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme d'une importance justifiant de l'inclure dans le rapport de réunion, pour référence.

Tout autre terme : tout autre terme peut être utilisé, en plus des termes du niveau 3, pour mettre en évidence dans le rapport l'importance du paragraphe concerné. Cependant, les paragraphes identifiés par ces termes sont considérés comme ayant une portée d'explication/information et n'entrent pas dans la hiérarchie terminologique décrite ci-dessus (par exemple : **A EXAMINÉ, PRESSE, RECONNAÎT...**)

TABLE DES MATIERES

1.	OUVERTURE DE LA REUNION ET DISPOSITIONS	7
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION	7
3.	ADMISSION DES OBSERVATEURS	7
4.	DECISIONS DE LA COMMISSION RELATIVES AUX TRAVAUX DU CTPG	8
4.1	<i>RESOLUTION 16/09 – TERMES DE REFERENCE</i>	8
4.2	<i>CONCLUSIONS DE LA 4^{EME} SESSION DU CTPG</i>	8
4.3	<i>CONCLUSIONS DE LA 25^{EME} SESSION DE LA COMMISSION</i>	9
4.4	<i>CONCLUSIONS DE LA 24^{EME} SESSION DU COMITE SCIENTIFIQUE</i>	9
5.	PRESENTATION DE L'ESG	10
5.1	<i>PROCEDURES DE GESTION ET ESG :</i>	10
5.2	<i>DEMONSTRATION DES OUTILS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES SUR L'ESG</i>	11
5.3	<i>PROPOSITION DU CS VISANT A UNE PRESENTATION STANDARD DES RESULTATS DE L'ESG</i>	11
6.	ÉTAT DE L'ÉVALUATION DE LA PROCEDURE DE GESTION / DES MODELES OPERATIONNELS	11
6.1	<i>PATUDO</i>	11
6.2	<i>GERMON</i>	13
6.3	<i>LISTAO</i>	14
6.4	<i>ALBACORE</i>	14
6.5	<i>ESPADON</i>	15
7.	DISCUSSION SUR LES ACTIONS NECESSAIRES POUR L'ADOPTION DE PROCEDURES DE GESTION, Y COMPRIS UN BUDGET	15
7.1	<i>PATUDO</i>	15
7.2	<i>GERMON</i>	17
7.3	<i>LISTAO</i>	18
7.4	<i>ALBACORE</i>	18
7.5	<i>ESPADON</i>	18
8.	ORIENTATION SUR L'ÉTAT DU STOCK ET POINTS DE REFERENCE	18
9.	ORIENTATION FUTURE DU COMITE TECHNIQUE SUR LES PROCEDURES DE GESTION	19
	APPENDICE I LISTE DES PARTICIPANTS	20
	APPENDICE II ORDRE DU JOUR DU 5^{EME} COMITE TECHNIQUE SUR LES PROCEDURES DE GESTION DE LA CTOI	27
	APPENDICE III LISTE DES DOCUMENTS	29

RESUME EXECUTIF

La Commission des Thons de l'Océan Indien a mis en place un Comité Technique sur les Procédures de Gestion (CTPG) dédié, servant de canal de communication formel entre la science et la gestion afin d'améliorer la réponse de prise de décision de la Commission en ce qui concerne les Procédures de Gestion (PG). La cinquième réunion du Comité Technique sur les Procédures de Gestion s'est tenue du 13 au 14 mai 2022. Eu égard à la pandémie de COVID-19, la réunion s'est tenue dans un format hybride : des délégations de deux personnes étaient physiquement présentes dans la salle de réunion tandis que les autres participants y assistaient par vidéoconférence. Dr. Toshihide Kitakado, Président du Comité Scientifique, a ouvert la réunion et a accueilli les participants. Le Dr Kitakado a souligné l'importance d'un forum de discussion formel pour engager les scientifiques et les décideurs dans le processus d'élaboration des Procédures de Gestion pour les principales espèces de la CTOI. La réunion a été coprésidée par Mme Jung-re Riley Kim (Présidente de la Commission de la CTOI). Les Présidents ont accueilli 132 délégués de 25 Parties contractantes de la Commission et 9 Observateurs (dont 9 experts invités) à la Session. La liste des participants est fournie en Appendice I.

- (Paragraphe 58) La question technique suivante discutée par le CTPG portait sur le choix de la PG. Deux PG distinctes avaient été incluses dans la proposition pour discussion : à savoir, la crosse de hockey basée sur un modèle (PT-HS, MP1_Harvest) et la projection des captures et des PUE basée sur un modèle (PT-PROJ, MP2_Target). Le CTPG **A NOTÉ** que ces deux PG obtiennent des résultats très similaires avec de légères différences dans les sorties (par ex. stabilité des captures, niveaux de captures à court terme, état de la population à la fin des années de référence) qui nécessitent l'examen de la Commission ; aucun consensus ne s'est dégagé quant à savoir quelle PG le CTPG jugeait préférable. Le CTPG **A NOTÉ** que les deux PG candidates pour BET, examinées par le CS, sont acceptables et atteignent les objectifs de gestion pour le stock. Ainsi, le CTPG **A RECOMMANDÉ** que la Commission discute de chacune d'entre elles et envisage de sélectionner une PG pour adoption.
- (Paragraphe 77) Le CTPG **A NOTÉ** que les CPC ont besoin de temps pour traiter les résultats du CS et étudier et comprendre pleinement l'avis soumis à l'aide du processus d'ESG. Afin de faciliter ce processus, le CTPG **A RECOMMANDÉ** que la Commission approuve la tenue d'une réunion virtuelle du CTPG au début de chaque année afin de discuter ou de limiter les PG candidates alternatives proposées par le CS, tout en laissant un délai suffisant pour que les CPC discutent des résultats du CS et envisagent le développement de propositions basées sur ceux-ci. Ensuite, le CTPG se réunirait à nouveau en présentiel avant la Commission.

1. OUVERTURE DE LA REUNION ET DISPOSITIONS

1. La cinquième réunion du Comité Technique sur les Procédures de Gestion s'est tenue du 13 au 14 mai 2022. Eu égard à la pandémie de COVID-19, la réunion s'est tenue dans un format hybride : des délégations de deux personnes étaient physiquement présentes dans la salle de réunion tandis que les autres participants y assistaient par vidéoconférence.
2. Dr. Toshihide Kitakado, Président du Comité Scientifique, a ouvert la réunion et a accueilli les participants. Le Dr Kitakado a souligné l'importance d'un forum de discussion formel pour engager les scientifiques et les décideurs dans le processus d'élaboration des Procédures de Gestion pour les principales espèces de la CTOI.
3. La réunion a été coprésidée par Mme Jung-re Riley Kim (Présidente de la Commission de la CTOI). Les Présidents ont accueilli 132 délégués de 25 Parties contractantes de la Commission et 9 Observateurs (dont 9 experts invités) à la Session. La Liste des participants est fournie en [Appendice I](#).

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION

4. Le Président du Comité Scientifique **A NOTÉ** que le CTPG avait été mis en place pour renforcer l'efficacité de la communication et la compréhension mutuelle entre la science et la gestion et améliorer la réponse de prise de décision de la Commission en ce qui concerne les Procédures de Gestion. À cette fin, des scientifiques ont présenté les avancées dans l'élaboration et l'évaluation des Procédures de Gestion pour les principaux stocks de thons de l'océan Indien, conformément au cadre de décision prévu dans la Résolution 15/10 et au programme de travail associé convenu par la Commission.
5. L'ordre du jour adopté pour la réunion est présenté à l'[Appendice II](#). Les documents présentés au CTPG sont répertoriés à l'[Appendice III](#).

3. ADMISSION DES OBSERVATEURS

6. Le CTPG **A NOTÉ** que les candidatures de nouveaux observateurs devraient continuer à suivre la procédure décrite à l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI (2014).

Organisations Non-Gouvernementales (ONG)

7. Conformément aux Articles VI.1 et XIV.5 du Règlement intérieur de la CTOI (2014), le CTPG **A ADMIS** les Organisations Non-Gouvernementales (ONG) suivantes en qualité d'observateurs à la 5^{ème} Session du CTPG :
 - Global Tuna Alliance
 - International Pole-and-line Foundation
 - International Seafood Sustainability Foundation
 - Pacific Islands Forum Fisheries Agency (FFA)
 - PEW Charitable Trusts
 - Shark Guardian
 - Sharkproject
 - International Sustainable Fisheries and Communities Trust
 - The Ocean Foundation
 - États-Unis
 - Western and Central Pacific Fisheries Commission (WCPFC)

- Fonds mondial pour la nature (WWF)

Experts invités

8. Conformément aux Articles VI.1 et XIV.9 du Règlement intérieur de la CTOI (2014), la Commission peut inviter des consultants ou des experts, à titre individuel, à assister aux réunions ou à participer aux travaux de la Commission, du Comité Scientifique et des autres organes subsidiaires de la Commission. Le CTPG **A ADMIS** les experts invités suivants en qualité d'observateurs à la 5^{ème} Session du CTPG :

- Taiwan, Province de Chine

4. DECISIONS DE LA COMMISSION RELATIVES AUX TRAVAUX DU CTPG

4.1 RESOLUTION 16/09 – TERMES DE REFERENCE

9. Le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC–2022–TCMP05–06 qui décrivait les objectifs, tâches et priorités du Comité Technique sur les Procédures de Gestion, tel qu'établi par la Commission à travers la Résolution 16/09. Cette Résolution demande au CTPG de se concentrer sur la présentation des résultats et l'échange d'informations et de mettre en avant les aspects du processus d'Évaluation de la Stratégie de Gestion qui nécessitent une décision de la Commission, lors de l'évaluation et de la discussion des Procédures de Gestion concernant les pêcheries de la CTOI.

10. Le CTPG **A RAPPELÉ** que la Résolution stipulait que *(Para. 9) « La nécessité du maintien du Comité technique sur les procédures de gestion sera examinée au plus tard à la session annuelle de la Commission en 2019 »*, et que cela avait été réalisé et que la Commission avait approuvé le maintien du CTPG à sa 23^{ème} Session.

4.2 CONCLUSIONS DE LA 4^{ème} SESSION DU CTPG

11. Le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC–2022–TCMP05–03 qui résumait les principales conclusions du 4^{ème} Comité Technique sur les Procédures de Gestion. Le rapport du 4^{ème} CTPG comportait les recommandations suivantes :

- *(Paragraphe 24) Le CTPG **A RECOMMANDÉ** que le GTM et le Groupe de travail ad-hoc sur des points de référence continuent de tenir des discussions afin de fournir un avis sur les types de points de référence les plus robustes et les mieux adaptés, à utiliser pour déterminer l'état des stocks.*
- *(Paragraphe 65) Le CTPG **A NOTÉ** la mise en œuvre d'un décalage inhérent aux processus de l'ESG. Il y a souvent un décalage de deux à trois ans entre les données disponibles les plus récentes et l'année pour laquelle un TAC est estimé. Il y a, en outre, un décalage entre le moment où l'avis scientifique est formulé et où une MCG potentielle est formulée et mise en œuvre. Le CTPG **A RECOMMANDÉ** que la Commission prenne note de cette question et soumette un avis quant à savoir si cela est acceptable ou s'il convient de revoir différentes options en vue de réduire ce décalage dans la déclaration des données pour l'avis de gestion.*
- *(Paragraphe 85) Le CTPG **A NOTÉ** qu'il y a eu des retards dans le développement de l'ESG, ce qui impliquera une révision du calendrier pour le développement des Procédures de Gestion. Le CTPG **A RECOMMANDÉ** que la Commission approuve une demande visant à l'élaboration d'un calendrier révisé par les CPC avec l'assistance des Présidents du CS et du GTM conjointement avec le Secrétariat, lequel pourrait être présenté au CS en 2021.*
- *(Paragraphe 87) Le CTPG **A RECOMMANDÉ** que la Commission continue de soutenir les initiatives de renforcement des activités à travers le CTPG afin d'améliorer la compréhension du processus d'ESG et la participation à celui-ci.*

12. Le CTPG **A PRIS NOTE** des conclusions de la Session précédente du CTPG.

4.3 CONCLUSIONS DE LA 25^{ème} SESSION DE LA COMMISSION

13. Le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC–2022–TCMP05–04 qui présentait les principales conclusions de la Session précédente de la Commission, portant spécifiquement sur les travaux du CTPG, et **A CONVENU** de se pencher, au cours de la réunion actuelle, sur la meilleure façon de fournir au Comité Scientifique les informations dont il a besoin afin de répondre aux demandes de la Commission. Le Rapport de la 25^{ème} Session de la Commission incluait les commentaires suivants :

- *(Paragraphe 44) La Commission **A NOTÉ** que le rapport de la 4^{ème} réunion du Comité technique sur les procédures de gestion (CTPG) n'avait pas encore été adopté et le sera par correspondance. La Commission **A NOTÉ**, toutefois, que plusieurs recommandations ont été examinées et approuvées au cours de la réunion et qu'elles ont été présentées à la Commission par le Président du CS qui a co-présidé la réunion. Les recommandations sont les suivantes :*
 - *que le GTM et le groupe de travail ad hoc sur les points de référence poursuivent leurs discussions afin de fournir un avis sur les types de points de référence les plus appropriés et les plus robustes à utiliser pour la détermination de l'état des stocks.*
 - *que la Commission prenne note de ce problème [le retard inhérent aux processus d'ESG] et fournisse un retour d'information pour savoir si cela est acceptable ou pour examiner les différentes options permettant de réduire ce retard dans la communication des données pour les avis de gestion.*
 - *que la Commission approuve la demande d'élaboration d'un calendrier révisé par les CPC avec l'aide des présidents du CS et du GTM, ainsi que du Secrétariat, qui pourrait être présenté au CS en 2021.*
 - *que la Commission continue à soutenir les initiatives de renforcement des capacités par le biais du CTPG afin d'améliorer la compréhension et la participation au processus d'ESG.*
- *(Paragraphe 45) La Commission **A NOTÉ** que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour comprendre la détermination de l'état des stocks par rapport aux points de référence, et a approuvé la demande du CTPG de poursuivre les délibérations du groupe de travail ad hoc pour continuer à travailler sur cette question entre les sessions, en vue de la réunion du CTPG en 2022.*
- *(Paragraphe 46) La Commission **A APPUYÉ** l'important travail réalisé par le CTPG et a noté le soutien continu reçu des CPC et de la Commission pour en financer les activités. La Commission **A** en outre **NOTÉ** l'importante plate-forme fournie par le CTPG pour renforcer le dialogue entre les scientifiques et les gestionnaires.*
- *(Paragraphe 47) La Commission a **PRIÉ INSTAMMENT** le CTPG de poursuivre ses initiatives de renforcement des capacités afin de faciliter la compréhension du processus et d'accroître la participation de toutes les parties, pour faciliter la mise en œuvre harmonieuse du processus d'ESG.*
- *(Paragraphe 48) L'Inde a demandé au Comité scientifique et au CTPG d'envisager d'inclure des simulations permettant de différencier les stocks des zones économiques exclusives (ZEE) de ceux de la haute mer afin de tenir compte des conséquences des procédures de gestion sur ces deux composantes des stocks.*

14. Le CTPG **A PRIS NOTE** de la présentation réalisée par le Secrétariat en ce qui concerne les conclusions de la 25^{ème} Session de la Commission et **A CONVENU** que toute question nécessaire serait discutée lors de la session actuelle du CTPG.

4.4 CONCLUSIONS DE LA 24^{ème} SESSION DU COMITE SCIENTIFIQUE

15. Le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC–2022–TCMP05–05 qui présentait les principales conclusions de la 24^{ème} Session du Comité Scientifique, portant spécifiquement sur les travaux du CTPG.

16. Le CTPG **A PRIS NOTE** des commentaires formulés par le CS sur les questions relatives à l'ESG, y compris des recommandations suivantes :

- (Paragraphe 114) : Le CS **A PRIS NOTE** des lignes directrices incluses à l'Appendice 6a du présent rapport pour traiter des circonstances exceptionnelles dans le processus d'ESG. Le Comité scientifique **A** également **NOTÉ** que ces directives sont un document vivant et que des révisions peuvent être nécessaires à l'avenir. Le CS **A RECOMMANDÉ** que la Commission examine et approuve les lignes directrices.
- (Paragraphe 115) : Le CS **A PRIS NOTE** du calendrier révisé des travaux d'ESG inclus à l'Appendice 6b du présent rapport, qui fournit le calendrier de développement des procédures de gestion pour les espèces clés de la CTOI. Le CS **A NOTÉ** que le calendrier révisé des travaux d'ESG est encore ambitieux mais que le travail technique pourrait, en principe, être achevé dans les délais proposés avec des ajustements mineurs. Le CS **A RECOMMANDÉ** que la Commission examine et approuve le calendrier révisé.

17. Le CTPG **A NOTÉ** que les lignes directrices pour les circonstances exceptionnelles doivent être discutées plus avant. Le CTPG **A RECONNU** que les aspects scientifiques des circonstances exceptionnelles avaient été pris en considération, mais que les options de gestion correspondantes n'avaient pas été pleinement développées et que cela devrait être intégralement pris en compte pour cette question. Le CTPG **A NOTÉ** que cette question serait discutée de manière approfondie au point 7 ci-après.

5. PRESENTATION DE L'ESG

5.1 PROCEDURES DE GESTION ET ESG :

5.1.1 Principes de base, rôles et responsabilités, outils de dialogue et mécanisme de feedback

18. Le CTPG **A PRIS NOTE** d'une présentation réalisée par le Président du CS qui décrivait les principes de base du processus d'ESG ainsi que l'historique des activités d'ESG au sein de la CTOI. Cette présentation mettait également en avant divers aspects importants des processus d'ESG, tels que 1) la différence entre les « projections basées sur les évaluations des stocks » et les « projections dans un processus d'ESG » ; 2) la différence entre une « Procédure de Gestion (PG) » et une « Règle de contrôle de l'exploitation » (HCR) car cela est particulièrement pertinent pour les travaux en cours sur l'ESG du listao ; et 3) la différence entre un « Modèle Opérationnel (MO) » et un « modèle d'évaluation ». Le CTPG **A REMERCIÉ** le Président du CS pour sa présentation claire et informative qui a été utile pour les discussions ultérieures tenues lors du CTCGP05.
19. Le CTPG **A NOTÉ** que plusieurs termes techniques en lien avec le processus d'ESG sont souvent utilisés de manière interchangeable, avec un sens différent selon le contexte, ce qui peut créer une certaine confusion.
20. Le CTPG **A NOTÉ** que le processus de calibrage est l'un des points les plus importantes au sein de la CTOI et qu'il est important d'identifier les critères de calibrage ayant la plus haute priorité. Le CTPG **A** également **NOTÉ** qu'un lien étroit entre les objectifs de gestion et les critères de calibrage devrait être établi.
21. Le CTPG **A PRIS NOTE** de la question du décalage temporel entre les données utilisées dans les évaluations du stock, l'application et puis la mise en œuvre finale des PG, qui peut être de 2 ou 3 ans. Le CTPG **A NOTÉ** qu'il serait utile que le CTPG ou la Commission développe un mécanisme permettant de réduire ce décalage temporel afin d'améliorer la performance des PG.
22. Le CTPG **A NOTÉ** que des indicateurs, tels que les facteurs socioéconomiques, devraient être pris en compte lors de l'établissement des objectifs de gestion car il n'existe aucun autre moyen de les prendre en considération dans les PG.
23. Le CTPG **A NOTÉ** que les indices de PUE continuent à être les valeurs d'entrée les plus importantes dans les modèles opérationnels, **NOTANT** également que l'amélioration des données et des indices de PUE contribuera à améliorer la performance d'une PG. Le CTPG **A NOTÉ** que les séries de PUE ne sont pas encore disponibles pour de nombreuses espèces de thons néritiques et qu'il serait donc difficile de définir des PG robustes pour ces espèces, mais **A** également **NOTÉ** que les données sont actuellement en voie d'amélioration, de sorte que les séries de PUE devraient être disponibles pour utilisation dans les PG pour ces espèces dans les prochaines

années.

24. Le CTPG **A PRIS NOTE** du reconditionnement récurrent des MO, qui a été jugé nécessaire durant le processus de l'ESG pour plusieurs espèces jusqu'à présent. Ce reconditionnement des MO a été extrêmement long en raison du volume de travail requis pour le reconditionnement et de l'examen des MO reconditionnés par le CS. Le CTPG **A** également **NOTÉ** qu'il est indispensable de définir les conditions dans lesquelles le reconditionnement sera considéré nécessaire à travers le développement de procédures pour les circonstances exceptionnelles qui seront discutées de manière approfondie à la Section 7.
25. Le CTPG **A NOTÉ** qu'alors que les erreurs de mise en œuvre n'ont pas été prises en considération pour les scénarios du cas de base jusqu'à présent, des discussions ont été tenues en ce qui concerne la validité des données de captures et des excédents de captures au cours des tests de robustesse. Le CTPG **A NOTÉ** qu'il est possible que la composition des pêcheries change au fil du temps en raison de facteurs tels que les allocations de captures. Le CTPG **A NOTÉ** que le TAC total est actuellement distribué parmi les pêcheries en se basant sur les connaissances de la composition actuelle des pêcheries, et que tout futur changement de la composition des pêcheries dû à la modification des allocations et d'autres facteurs de cette nature affectera donc la sélectivité de ces pêcheries à l'égard des populations. Le CTPG **A NOTÉ** que des sujets complexes de ce type n'ont pas encore été envisagés dans les PG, dans le cadre du développement actuel, mais pourraient être pris en compte dans les futures itérations du développement des PG lorsque les PG auront été finalisées.

5.2 DEMONSTRATION DES OUTILS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES SUR L'ESG

26. Le CTPG **A PRIS NOTE** d'une présentation réalisée par les consultants financés par une subvention de l'Australie qui décrivait les outils visant à renforcer les capacités et promouvoir une meilleure compréhension du processus d'ESG. Les consultants ont présenté les supports éducatifs ainsi qu'une application Shiny qui sera intégrée dans le site web de la CTOI pour utilisation continue par les parties intéressées.
27. Le CTPG **A NOTÉ** que ces outils sont conçus afin de présenter le processus d'ESG à un public plus large. Le CTPG **A ENCOURAGÉ** le groupe à soumettre tout commentaire sur ces outils dans les meilleurs délais possibles pour inclusion dans le produit final, **NOTANT** également que des liens vers le formulaire de rétroaction Google et la page web de l'application Shiny sont disponibles dans le document [IOTC-2022-TCMP05-INF01_Rev2](#).
28. Le CTPG **A NOTÉ** que ces ressources pourraient être très utiles afin de renforcer les capacités sur l'ESG au sein de la CTOI et qu'il pourrait être judicieux de les utiliser dans le cadre d'un exercice pratique (comme cela a été fait lors de la réunion du CTPG en 2019).

5.3 PROPOSITION DU CS VISANT A UNE PRESENTATION STANDARD DES RESULTATS DE L'ESG

29. Le CTPG **A PRIS NOTE** d'une présentation réalisée par le Président sur une proposition de présentation des résultats de l'ESG, incluant un exemple de modèle. Le CTPG **A NOTÉ** que ce modèle avait été discuté lors du GTM qui avait conclu qu'il s'agit d'une ressource utile pour le CTPG et **A ENCOURAGÉ** la soumission de commentaires en vue d'affiner le modèle lors de ses futures itérations.

6. ÉTAT DE L'ÉVALUATION DE LA PROCEDURE DE GESTION / DES MODELES OPERATIONNELS

6.1 PATUDO

30. Le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2022-TCMP05-07 qui incluait une Procédure de Gestion pour le patudo à des fins d'adoption, y compris l'extrait suivant fourni par les auteurs :

« Ce document fournit des informations contextuelles afin d'éclairer la décision de la Commission sur l'adoption d'une Procédure de Gestion (PG) pour le patudo, comme énoncé dans le programme de travail de la Commission. Les deux Procédures de Gestion candidates finales (MP1_Harvest et MP2_Target) ont une performance très similaire et sont susceptibles d'atteindre les objectifs de la Commission avec une haute probabilité. Les avantages que présente MP1_Harvest sont des captures moyennes légèrement plus élevées et une performance initiale légèrement meilleure au cours des années suivant une période de

faible recrutement (dans les tests de robustesse). Les avantages que présente MP2_Target sont une plus faible probabilité de réduction de la capture initiale au-dessous des niveaux moyens récents, une réduction de la capture initiale plus réduite, une plus faible variabilité des captures et une plus faible probabilité de dépasser par en-dessus ou par en-dessous la PME à la fin de la période de projection. MP2_Target présentait également une plus faible probabilité que la SSB chute au-dessous du point de référence limite de la biomasse (50% SB_{PME}) et une plus faible probabilité de dépasser le point de référence limite de la mortalité par pêche (130% F_{PME}) (dans les tests de robustesse). » Consulter le document pour lire le résumé complet.

31. Le CTPG **A NOTÉ** que les travaux sur l'ESG du patudo durent depuis plusieurs années et que d'importantes avancées ont été réalisées pour mettre à jour l'ESG. Le CTPG souhaiterait remercier les modélisateurs, la Task Force sur l'ESG et les membres ayant participé au processus pour leurs efforts et contributions au développement de l'ESG du patudo.
32. Le CTPG **A NOTÉ** que les modèles opérationnels de l'ESG avaient été actualisés jusqu'en 2020, et que les deux PG candidates avaient été calibrées par rapport à chacun des (deux) critères de calibrage (c.-à-d. probabilité de 60% et de 70% de se situer dans le quadrant vert de Kobe d'ici 2034-2038).
33. Le CTPG **A NOTÉ** que les deux PG candidates sont les suivantes : 1) MP1_Harvest - Un modèle de dynamique de la biomasse et une HCR en croise de hockey, qui utilise les estimations de la biomasse et de la mortalité par pêche relatives, du modèle, dans la HCR pour calculer le TAC. 2) MP2_Target - Un modèle de dynamique de la biomasse avec une projection et une estimation des captures pour atteindre le niveau d'épuisement de la biomasse futur prédéfini.
34. Le CTPG **A NOTÉ** que MP1_Harvest produit des captures moyennes légèrement plus élevées mais une plus haute probabilité de réduction de la capture initiale ; MP2_Target produit une plus faible réduction de la capture initiale, une plus faible variabilité des captures et une plus faible probabilité que la SSB chute en-deçà du point de référence limite de la biomasse (50% SB_{PME}) et une plus faible probabilité de dépasser la limite de la mortalité par pêche.
35. Le CTPG **A également NOTÉ** que MP1_Harvest est plus robuste face aux futures réductions du recrutement, au moins les premières années mais que MP2_Target a de meilleures performances dans les scénarios où il y a une tendance positive de la capturabilité de la palangre.
36. Le CTPG **A NOTÉ** que le décalage temporel, y compris celui dans la dynamique de la population, les données de PUE et de captures, les processus de prise de décisions du CS et du Comité, a été pleinement intégré dans le système d'ESG et que le même décalage temporel s'applique aux deux PG évaluées.
37. Le CTPG **A NOTÉ** que la cible d'épuisement dans MP2_Target n'est pas la même que la cible dans l'objectif de gestion (se trouver dans le quadrant vert de Kobe). La cible d'épuisement fait partie des paramètres de contrôle dans la PG qui doit être calibrée dans le processus de calibrage pour atteindre les critères de calibrage. Le CTPG a convenu qu'il est important d'établir une distinction afin de ne pas causer de confusion.
38. Le CTPG **A PRIS NOTE** des explications sur certains aspects techniques de l'ESG : la variabilité des captures se rapporte à la capture future (TAC) définie par la PG et non à la variabilité des captures passées ; le MO a adopté la même approche que celle de l'évaluation du patudo de 2019 en traitant l'incertitude des données de captures et de tailles déclarées. Le CTPG **A également NOTÉ** que la nouvelle courbe de croissance est susceptible d'avoir un impact sur l'estimation de l'évaluation du stock, et notamment sur les chiffres liés à la biomasse, mais que cet impact peut être mieux évalué dans l'évaluation en elle-même. Le CTPG **A également NOTÉ** que d'autres incertitudes, telles que le choc du recrutement et l'erreur de mise en œuvre des captures, ont été examinées dans les tests de robustesse.

6.2 GERMON

39. Le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2022-TCMP05-08 qui faisait état de l'actualisation de l'Évaluation de la Stratégie de Gestion du germon, y compris l'extrait suivant fourni par les auteurs :

« • Le modèle opérationnel de référence pour le stock de germon de l'océan Indien a été développé ces deux dernières années et a été approuvé par le Comité Scientifique de la CTOI. Le MO a été développé sur la base de l'évaluation SS3 du GTTm de 2019 et couvre la dynamique du stock jusqu'en 2017.

• Ce MO a été actualisé jusqu'à l'année en cours en projetant le stock vers l'avant en se fondant sur les captures déclarées pour 2018, 2019 et 2020, puis en supposant une mortalité par pêche en 2021 identique à celle de 2020. Les scénarios du modèle de la grille qui ne pouvaient pas expliquer les captures déclarées en 2018-2020, ou qui ne pouvaient les expliquer qu'avec des augmentations de l'effort de plus de 50% par an, ont été éliminés du MO. Moins de 10% des scénarios du modèle de la grille originale demeurent dans le MO final au terme de la procédure de sélection.

• Les autres développements de l'ESG du germon incluaient le développement et l'application de trois types de PG candidates, une basée sur les données et les deux autres basées sur un modèle, ainsi que le calibrage de ces PG (c.-à-d. la définition des paramètres des PG qui atteignent un certain but de gestion) pour un ensemble d'objectifs de gestion au cours des 11 à 16 prochaines années. Les deux PG basées sur un modèle différaient dans la forme de la Règle de contrôle de l'exploitation. L'une utilise la crosse de hockey standard, tandis que l'autre répond aux tendances de l'épuisement estimé. Cette dernière est proposée compte tenu de la nécessité apparente d'une phase de rétablissement dans ce stock.

• Des difficultés techniques ont été rencontrées lors de l'exécution des PG basées sur un modèle et les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus d'après une simulation supposant une évaluation du stock parfaite, et non d'après les résultats de l'évaluation du stock proposés pour ce stock.

• La principale priorité en termes d'avis pour le CTPG05 est d'obtenir la confirmation de l'ensemble des PG proposées, incluant l'acceptabilité des nouvelles HCR basées sur les tendances, ainsi que les objectifs de gestion actuels à atteindre par la procédure de calibrage. »

40. Le CTPG **A NOTÉ** que les MO du germon se basent sur l'évaluation de 2019 et couvraient la dynamique des pêches jusqu'en 2017. Par conséquent, l'ESG du germon fait l'objet d'un décalage temporel de 3 ans (2 ans pour les données et 1 an pour l'avis sur le TAC).

41. Le CTPG **A NOTÉ** que l'ESG du germon évalue une PG basée sur un modèle, une PG basée sur les données et une PG basée sur les tendances (supposant que des estimations fiables du stock sont disponibles sans ajustement des données). La PG basée sur les données est guidée par la PUE de la palangre qui ne comporte pas d'informations sur les captures globales, tandis que la PG basée sur un modèle utilise la PUE ainsi que les captures pour déduire les informations sur l'état du stock. La PG basée sur un modèle tend à maintenir le stock à un plus haut niveau et à produire des captures plus élevées étant donné qu'elle est plus réactive et rapide pour ramener le stock au niveau souhaité.

42. Le CTPG **A NOTÉ** qu'un problème technique a été rencontré dans la mise en œuvre de JABBA utilisé dans la PG basée sur un modèle pour renseigner l'état du stock, et que le MO supposait donc des estimations d'une évaluation parfaite avec certaines erreurs aléatoires. Le CTPG **A** également **NOTÉ** que cette approche « de raccourci » ne s'applique qu'à la PG basée sur un modèle et non à la PG basée sur les données.

43. Le CTPG **A NOTÉ** que l'utilisation du terme « phase de rétablissement » lors de la description de la performance de la PG pourrait être trompeuse pour le germon, étant donné que l'évaluation du stock suggérait que le stock n'est pas surexploité bien qu'il y ait une pression de pêche excessive. Le CTPG **A NOTÉ** que le MO a élargi la grille d'évaluation pour caractériser l'incertitude entourant l'état du stock et que, par conséquent, le MO est relativement plus pessimiste que l'évaluation du stock. Le CTPG **A** également **NOTÉ** que les MO sont exécutés sur

la totalité de la grille, et non sur une conception factorielle partielle, mais qu'un sous-ensemble de modèles a été abandonné car il ne pouvait pas soutenir les captures récentes déclarées sans une mortalité par pêche exagérément élevée.

44. Le CTPG **A NOTÉ** que le germon pourrait être un bon candidat pour tester l'approche alternative du conditionnement du MO qui ne repose pas directement sur le modèle d'évaluation. Le CTPG a convenu que les détails de cette approche nécessitent une présentation plus technique. Le CTPG **A** en outre **NOTÉ** que le MO alternatif appliquerait une dynamique similaire et utiliserait des données semblables à celles du modèle d'évaluation du stock, mais que l'accent n'est pas placé sur la reproduction des estimations de l'état du stock mais sur une meilleure caractérisation de l'incertitude concernant la future productivité du stock. L'approche proposée ne vise pas à s'éloigner de l'évaluation du stock mais reflètera davantage les différentes perspectives de l'ESG et du modèle d'évaluation du stock.
45. Le CTPG a rappelé l'importance et l'utilité d'utiliser un style de présentation standardisé pour l'ESG des différents stocks pour permettre d'améliorer sa compréhension.

6.3 LISTAO

46. Le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2022-TCMP05-09 qui incluait une présentation d'une PG empirique pour le listao de l'océan Indien, y compris l'extrait suivant fourni par les auteurs :

« Le principal objectif de ces travaux est de développer une Procédure de Gestion (PG) pour le listao (SKJ) de l'océan Indien, incluant la spécification des valeurs d'entrée des données, la règle de contrôle de l'exploitation (HCR) et les résultats de gestion, qui a été intégralement testée à l'aide d'un cadre de simulation approprié. Faisant suite à la présentation des travaux de développement au Groupe de travail sur les Méthodes (GTM ; Edwards, 2020, IOTC, 2020a) et au Comité Technique sur les Procédures de Gestion (CTPG ; Edwards, 2021b, IOTC, 2021c), au cours desquels un cadre de simulation adéquat a été proposé, les évaluations d'une PG empirique ont été présentées au GTM (Edwards, 2021a) et à la Task Force sur l'ESG (Edwards, 2022). Les travaux actuels présentent un résumé de ces travaux et proposent un ensemble de PG empiriques pour examen du CTPG. »

47. Le CTPG **A PRIS NOTE** des lignes de référence cibles basées sur l'épuisement (40% B_0) dans le diagramme de Kobe, et s'est demandé si les points de référence basés sur la PME devraient être représentés dans la délimitation de la zone verte à la place. La raison est que le stock fluctue autour de 40% B_0 et qu'il y a peu de risque de dépasser le seuil/la cible de biomasse de la PME. Cependant, spécifier une cible basée sur l'épuisement dans le diagramme de Kobe pourrait induire en erreur car elle pourrait être mal interprétée comme étant équivalente à B_{PME} . Le CTPG **A RAPPELÉ** qu'il avait été convenu que la PG devait être calibrée par rapport à la cible basée sur l'épuisement. Toutefois, le CTPG **A NOTÉ** que des discussions sont actuellement en cours au sein du GTM et du CS sur la définition de l'état du stock (dans le cadre de la définition de la surpêche ou d'un état surexploité) pour le listao par rapport aux différents points de référence mesurés/présentés (par ex. les points de référence basés sur l'épuisement conformément à 16/02 et les points de référence basés sur la PME conformément à 15/10).
48. Le CTPG **A NOTÉ** que le dépassement des captures de 20%, 30% et 40% a été étudié dans les tests de robustesse et que la performance de la PG se détériore avec une erreur de mise en œuvre plus élevée. Le CTPG a discuté des deux stratégies proposées pour mieux traiter l'erreur de mise en œuvre du TAC : l'option 1 consiste à concevoir une PG robuste face à l'erreur de mise en œuvre (en intégrant l'erreur de mise en œuvre dans le processus de calibrage) ; l'option 2 vise à déterminer un niveau acceptable de réduction de la performance (par ex. une biomasse inférieure de 20% aux prévisions) et à identifier l'erreur de mise en œuvre associée. Il a été noté que l'option 1 est plus facile à mettre en œuvre mais qu'il est nécessaire de convenir du niveau d'erreur de mise en œuvre, alors que l'option 2 est considérée être une approche plus robuste.

6.4 ALBACORE

49. Le CTPG **A PRIS NOTE** de la discussion sur une mise à jour de l'Évaluation de la Procédure de Gestion pour

l'albacore sous mandat de la CTOI.

50. Le CTPG **A RAPPELÉ** que le MO précédent comportait des problèmes critiques qui sont étroitement liés aux problèmes rencontrés dans le récent modèle d'évaluation du stock d'albacore. Le CTPG **A NOTÉ** que de très grands progrès avaient été accomplis dans l'évaluation du stock d'albacore la plus récente même si certains problèmes subsistent. Le CTPG **A NOTÉ** la voie à suivre proposée pour l'ESG de l'albacore : le modélisateur doit étudier si le modèle d'évaluation actuel est adapté au conditionnement du MO. Si ce n'est pas le cas, le modélisateur étudiera une approche alternative pour le conditionnement du MO qui n'est pas directement basée sur le modèle d'évaluation. Les résultats seront discutés au GTTT, au GTM et au CS en 2022.

6.5 ESPADON

51. Le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2022-TCMP05-10 qui faisait état de l'actualisation de l'Évaluation de la Stratégie de Gestion de l'espadon, y compris l'extrait suivant fourni par les auteurs :

« • *Le modèle opérationnel de référence pour le stock d'espadon de l'océan Indien a été développé ces deux dernières années et a été approuvé par le Comité Scientifique de la CTOI. Le MO a été développé sur la base de l'évaluation SS3 du GTPP de 2019 et couvrait la dynamique du stock d'espadon jusqu'en 2018. Ce MO a été actualisé jusqu'à l'année en cours en projetant le stock vers l'avant en se fondant sur les captures déclarées pour 2019 et 2020. Les choix faits en 2019 pour l'élaboration du MO par le chercheur précédent n'ont pas été revus.*

• *Les autres développements de l'ESG de l'espadon incluaient le développement et l'application de deux types de PG candidates, une basée sur un modèle et l'autre basée sur les données, ainsi que le calibrage de ces PG (c.-à-d. la définition des paramètres des PG qui atteignent un certain but de gestion) pour un ensemble d'objectifs de gestion au cours des 11 à 15 prochaines années.*

• *Des difficultés techniques ont été rencontrées lors de l'exécution des PG basées sur un modèle et les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus d'après une simulation supposant une évaluation du stock parfaite, et non d'après les résultats de l'évaluation du stock proposés pour ce stock.*

• *La principale priorité en termes d'avis pour le CTPG05 est d'obtenir un accord sur l'ensemble des PG à tester entièrement, ainsi que les objectifs de gestion actuels à atteindre par la procédure de calibrage. »*

52. Le CTPG **A NOTÉ** que la PG basée sur des données produit une biomasse reproductrice moyenne plus élevée mais une distribution plus vaste, tandis que la PG basée sur un modèle a de plus faibles captures avec une distribution plus étroite mais une variabilité interannuelle élevée. Le CTPG **A** également **NOTÉ** que l'ESG de l'espadon rencontre un problème technique similaire (à celui de l'ESG du germon) en ce qui concerne la mise en œuvre de JABBA utilisé dans la PG basée sur un modèle pour renseigner l'état du stock, dans le cadre de laquelle, dans de nombreux scénarios, JABBA n'était pas en mesure d'obtenir une estimation fiable de l'état du stock et la PG supposait que des estimations exactes du stock étaient disponibles, et que la conclusion pourrait changer lorsque le JABBA actuel sera finalement exécuté pour ajuster les données dans ces cas.

7. DISCUSSION SUR LES ACTIONS NECESSAIRES POUR L'ADOPTION DE PROCEDURES DE GESTION, Y COMPRIS UN BUDGET

7.1 PATUDO

53. Le CTPG **A PRIS NOTE** d'une proposition présentée par l'Australie, IOTC-2022-S26-PropG, qui incluait un Projet de Résolution sur une procédure de gestion pour le patudo.
54. Le CTPG **A REMERCIÉ** les auteurs pour avoir mis ce document à la disposition du CTPG et permettre des discussions constructives sur ses éléments, qui seront utilisés pour élaborer une proposition révisée pour présentation à la Commission.
55. Le CTPG **A RECONNU** les travaux intensifs menés sur l'ESG du BET et les efforts en collaboration pour faire entrer ces travaux dans une phase de maturité. Le CTPG **A CONVENU** que cette dynamique ne devrait pas être perdue et que les travaux étaient dans une phase suffisamment avancée pour être discutés par la Commission pour

possible adoption en tant que MCG.

56. Le CTPG **A** également **NOTÉ** plusieurs commentaires sur la composition de la proposition. Le CTPG **A NOTÉ** que le texte actuel de la proposition n'inclut pas les objectifs de gestion pour le stock. Le CTPG **A DISCUTÉ** de la nécessité d'inclure ces informations car il s'agit de l'orientation donnée par les gestionnaires aux scientifiques et fait partie du processus de dialogue entre les scientifiques et les gestionnaires, élément crucial du processus d'ESG. En outre, la proposition comportait plusieurs références à des documents externes. Certaines CPC ont indiqué qu'elles préféreraient que le texte de ces documents soit inclus dans le corps de la proposition étant donné que les documents externes pourraient être supplantés et remplacés et que cela pourrait compliquer la compréhension de la proposition.
57. Le CTPG **A NOTÉ** que certains éléments techniques essentiels de la proposition nécessitaient une plus ample discussion. Le premier concernait les critères de calibrage proposés pour la PG. La proposition actuelle incluait le calibrage de la probabilité de 60% et de 70% de se situer dans le quadrant vert de Kobe au cours des années de référence. Le CTPG **A DISCUTÉ** du fait que cela devrait être orienté par les objectifs de gestion et que l'inclusion d'un libellé proposant que la probabilité de se situer dans la zone verte devrait être supérieure à 60% faciliterait donc les critères de calibrage et permettrait à la Commission de décider du niveau souhaitable.
58. La question technique suivante discutée par le CTPG portait sur le choix de la PG. Deux PG distinctes avaient été incluses dans la proposition pour discussion : à savoir, la crosse de hockey basée sur un modèle (PT-HS, MP1_Harvest) et la projection des captures et des PUE basée sur un modèle (PT-PROJ, MP2_Target). Le CTPG **A NOTÉ** que ces deux PG obtiennent des résultats très similaires avec de légères différences dans les sorties (par ex. stabilité des captures, niveaux de captures à court terme, état de la population à la fin des années de référence) qui nécessitent l'examen de la Commission ; aucun consensus ne s'est dégagé quant à savoir quelle PG le CTPG jugeait préférable. Le CTPG **A NOTÉ** que les deux PG candidates pour BET, examinées par le CS, sont acceptables et atteignent les objectifs de gestion pour le stock. Ainsi, le CTPG **A RECOMMANDÉ** que la Commission discute de chacune d'entre elles et envisage de sélectionner une PG pour adoption.
59. Un autre élément clé de la proposition est le calendrier de mise en œuvre. À cet effet, le CTPG **A PRIS CONNAISSANCE** du document IOTC-2022-TCMP05-11 qui incluait un calendrier des activités : métarègles pour la mise en œuvre de la PG, y compris l'extrait suivant fourni par les auteurs :

« Comme identifié dans le Programme de travail approuvé pour le développement des Procédures de Gestion, la CTOI pourra sélectionner et adopter une Procédure de Gestion (PG) pour le patudo en 2022, en vue de soumettre à la Commission, en 2023, une recommandation sur un Total Admissible de Captures basée sur la science. Il convient de bien comprendre l'échéancier des aspects du processus et d'approuver le calendrier des activités pour la mise en œuvre fructueuse de la PG adoptée. Ce document décrit une proposition de calendrier des activités, l'échéancier et la responsabilité pour le flux d'informations à chaque étape et précise le rôle de la PG, des modèles opérationnels (MO) et de l'évaluation du stock une fois qu'une PG sera adoptée. La Task Force sur l'ESG a convenu de décaler l'année de prise de décision sur la PG (lorsque la PG est exécutée pour soumettre une recommandation sur le TAC) et l'année où l'évaluation de l'état du stock est réalisée pour que ces deux processus demeurent distincts. Cette présentation du processus apporte aussi des informations sur la période temporelle (c.-à-d. le décalage) entre l'échange de données et l'avis sur le TAC. Ce calendrier d'activités, à adopter avec la PG, est appelé les « métarègles ».

60. Le CTPG **A PRIS NOTE** de l'échéancier pour l'adoption de la PG et sa mise en œuvre indiqué dans la proposition et le document. Au terme d'une discussion substantielle sur le processus et après avoir répondu aux préoccupations exprimées par plusieurs participants, deux propositions révisées ont été récapitulées par le Président du CS, qui sont incluses au Tableau 1. Le CTPG **A PRIS NOTE** des calendriers révisés et **A RECONNU** qu'il est nécessaire de tenir une plus ample discussion lors de la réunion de la Commission.

Tableau 1: Calendrier pour l'adoption et la mise en œuvre de la PG et le programme d'évaluations basé sur 3 propositions (ES – Évaluation du stock).

Source	Objectif	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Prop G	PG TAC	Adoption et exécution de la PG BET (TAC 2024-26)			Exécution de la PG BET (TAC 2027-29)		
	ES		BET			BET	
Proposition AUS révisée	PG TAC	Adoption de la PG BET et exécution de la PG (TAC 2024-25)		Exécution de la PG BET (TAC 2026-28)			
	ES	BET prélim	Final-BET, SKJ	YFT	BET	SKJ	YFT
Proposition UE révisée	PG TAC	Adoption de la PG BET	Exécution de la PG BET (TAC 2024-26)			Exécution de la PG BET (TAC 2027-29)	
	ES	BET	SKJ	YFT	BET	SKJ	YFT

61. Le CTPG **A DEMANDÉ** des clarifications sur la proposition australienne révisée visant à procéder à une évaluation du stock préliminaire en 2022 avec une évaluation finale en 2023. Il a été expliqué que l'évaluation préliminaire examinerait les informations les plus récentes et réaliserait la grande partie des travaux en vue de l'évaluation mais afin de décaler l'année d'évaluation et l'année d'exécution de la PG (ce qui est considéré comme la meilleure pratique pour la mise en œuvre de la PG pour séparer l'évaluation et les processus d'ESG), l'évaluation serait actualisée en 2023 en ajoutant uniquement les données des captures des années les plus récentes à l'évaluation.
62. Le CTPG **A** également **NOTÉ** qu'il était nécessaire de discuter et de convenir de la façon dont le TAC est mis en œuvre lorsque la PG sera exécutée. Certains participants ont estimé que la Commission devrait convenir d'un processus automatisé dans le cadre duquel la PG est exécutée lors du CS en décembre 2022 et le TAC est adopté par défaut et appliqué immédiatement à l'année suivante (en janvier) sans que la Commission ne doive l'examiner (comme cela est le cas de la HCR du listao). D'autres participants se sont toutefois montrés préoccupés par le fait que cela ne donnait pas le temps aux administrations nationales d'avertir leurs flottilles des nouveaux niveaux de captures et ne permettait pas non plus d'inclure les circonstances exceptionnelles, dans le cas où elles devraient être déclenchées, de façon transparente.
63. En ce qui concerne les circonstances exceptionnelles, le CTPG **A NOTÉ** qu'elles seraient révisées tous les ans après l'adoption d'une PG. Si le CS considère que les critères d'admissibilité pour les circonstances exceptionnelles sont remplis, le CS recommanderait à la Commission la gravité de la situation et la façon dont l'avis scientifique devrait être modifié (comme une possible révision du TAC). Le CTPG **A** également **NOTÉ** que la discussion du CS sur les circonstances exceptionnelles couvrait les aspects scientifiques de cette question mais que la Commission devait tenir une plus ample discussion afin de décider des protocoles pour les mesures à prendre d'un point de vue de la gestion, pour rendre compte de l'avis révisé par le CS.

7.2 GERMON

64. Le CTPG **A NOTÉ** que pour la mise en œuvre de la PG du germon, un décalage de 2 et 4 ans avait été simulé. Le CTPG **A RECONNU** que pour une espèce ayant une grande longévité, ce décalage temporel n'était pas trop

critique mais pourrait avoir des implications pour des espèces ayant une plus courte durée de vie comme le listao.

65. Le CTPG **A DISCUTÉ** de la nécessité de limiter les changements du TAC, entre les périodes de gestion, même si le stock se situe en dessous de B_{PME} (mais pas de B_{lim}) pour garantir la stabilité de la pêcherie. Différentes options de changements du TAC pourraient être étudiées mais sans dépasser 30%. Il **A** également été **DEMANDÉ** au développeur d'étudier des estimations de TAC asymétriques mais de ne pas se limiter seulement à cette option et de poursuivre également l'étude d'options symétriques.
66. Il **A** également été **DEMANDÉ** au développeur d'inclure un mécanisme de capture minimale, non seulement pour soutenir les prises accessoires et la pêche de subsistance, mais aussi pour garantir la disponibilité continue des données à des fins de suivi scientifique.

7.3 LISTAO

67. Le CTPG **A NOTÉ** qu'il avait été précédemment demandé au développeur de retirer le biais positif dans les captures et que l'erreur de mise en œuvre avait donc été retirée du calibrage des MO. Le CTPG **A CONVENU** que la meilleure pratique consiste à inclure l'erreur de mise en œuvre et que cette option devrait de nouveau être étudiée dans le calibrage. En outre, le calibrage devrait continuer à utiliser les trois options pour se situer dans la zone verte de 50, 60 et 70%.
68. Le CTPG **A NOTÉ** que les quadrants de Kobe pour le listao sont actuellement délimités en se basant sur les points de référence basés sur l'épuisement décrits dans la Résolution 16/02. Il a cependant été suggéré que le quadrant de Kobe devrait se baser sur les points de référence basés sur la PME, l'état du stock par rapport aux points de référence cibles basés sur l'épuisement étant clairement présenté sur le graphe de Kobe. Le Président du CS a expliqué que la Rés. 16/02 actuelle définit clairement les points de référence basés sur l'épuisement pour le stock de listao et que cela continuerait donc à être la présentation des résultats par défaut, mais que la possibilité d'inclure les points basés sur la PME pourrait être étudiée également s'agissant de la représentation de la zone verte.
69. Le CTPG **A NOTÉ** que des problèmes techniques s'étaient posés pour calculer les points de référence liés à la PME pour le listao dans les évaluations initiales de cette espèce mais que les évaluations récentes ont été en mesure d'estimer et de rendre compte des points de référence de la PME estimés. Toutefois, il n'est pas certain que ces quantités de PME estimées soient suffisamment robustes pour être établies en tant que points de référence pour le listao. Le CTPG **A SUGGÉRÉ** que les groupes de travail concernés (GTM et GTTT) discutent de cette question de manière approfondie.

7.4 ALBACORE

70. Le CTPG **A NOTÉ** que des discussions étaient en cours en ce qui concerne différentes méthodes de conditionnement du MO. Le CS n'avait pas examiné ces options et cette discussion se poursuivrait donc en 2022 et serait communiquée en retour au CTPG en 2023.

7.5 ESPADON

71. Le CTPG **A NOTÉ** que les commentaires relatifs à l'espadon étaient similaires à ceux formulés pour ALB et avaient été présentés et discutés conjointement.

8. ORIENTATION SUR L'ÉTAT DU STOCK ET POINTS DE REFERENCE

72. Le CTPG **A PRIS NOTE** d'une brève présentation réalisée par le Président du CS sur les points de référence utilisés par la CTOI et au sein d'autres ORGP thonières. Le Président du CS a également brièvement présenté deux documents qui sont en cours d'examen par le CS afin d'orienter les discussions sur les points de référence au sein de la CTOI ([IOTC-2021-TCMP04-12](#) et [IOTC-2022-WPM13\(MSE\)-08](#)). Le CTPG **A PRIS NOTE** de l'intention du CS de fusionner ces documents et de soumettre un avis sur cette question en 2023.

9. ORIENTATION FUTURE DU COMITE TECHNIQUE SUR LES PROCEDURES DE GESTION

9.1 PROGRAMME DE TRAVAIL

9.1.1 Nouveaux échéanciers

73. Le CTPG **A NOTÉ** qu'aucun changement majeur n'avait été proposé au calendrier pour le développement des PG. Les seules révisions potentielles seraient une modification du calendrier du patudo selon que la MCG proposée sur une PG pour cette espèce soit adoptée par la Commission.

9.1.2 Budget et ressources nécessaires pour les développements techniques

74. Le CTPG **A RECONNU** l'importance des contributions extrabudgétaires de l'Union Européenne et de l'Australie pour l'accélération des travaux sur l'ESG depuis 2016.

9.1.3 Examen externe

75. Le CTPG **A PRIS NOTE** d'une brève présentation réalisée par le Secrétariat en ce qui concerne le document [IOTC-2021-SC24-INF06](#) qui incluait les Termes de référence pour un processus d'examen par des pairs pour le patudo. Le CTPG **A NOTÉ** que ces Termes de référence avaient été approuvés par le CS et **A ENCOURAGÉ** le CS à s'engager dans ce processus.

9.2 PRIORITES

76. Le CTPG **A NOTÉ** que des travaux de simulation sont réalisés sur plusieurs espèces et qu'il est difficile d'accorder la priorité à une espèce plutôt qu'à d'autres. Le CTPG **A RECONNU** qu'une PG pour le patudo est prête pour examen de la Commission et que la PG du listao est sur le point d'être achevée et examinée par le CS, le CTPG et la Commission. L'achèvement de l'ESG de l'albacore et de l'espadon suscite également un vif intérêt. Le CTPG **A NOTÉ** que d'autres travaux sont requis pour faire progresser l'ESG du germon et que des ressources devraient également être consacrées à cette espèce.

9.3 PROCESSUS ET FUTURES REUNIONS DU CTPG

77. Le CTPG **A NOTÉ** que les CPC ont besoin de temps pour traiter les résultats du CS et étudier et comprendre pleinement l'avis soumis à l'aide du processus d'ESG. Afin de faciliter ce processus, le CTPG **A RECOMMANDÉ** que la Commission approuve la tenue d'une réunion virtuelle du CTPG au début de chaque année afin de discuter ou de limiter les PG candidates alternatives proposées par le CS, tout en laissant un délai suffisant pour que les CPC discutent des résultats du CS et envisagent le développement de propositions basées sur ceux-ci. Ensuite, le CTPG se réunirait à nouveau en présentiel avant la Commission.

78. La réunion a été clôturée par le Président qui a informé les participants que le rapport serait adopté par correspondance.

APPENDICE I
LISTE DES PARTICIPANTS

PRÉSIDENTS

Ms Jung-re Riley Kim
Riley1126@korea.kr

Mr Toshihide Kitakado
kitakado@kaiyodai.ac.jp

AUSTRALIE**Chef de délégation**

Mr George Day
Department of Agriculture,
Water and the Environment
george.day@awe.gov.au

Suppléant

Mr Patrick Sachs
Department of Agriculture,
Water and the Environment
patrick.sachs@awe.gov.au

Conseiller(s)

Mr Neil Hughes
Department of Agriculture,
Water and the Environment
Neil.hughes@awe.gov.au

Mr Nazmul Alam
Department of Agriculture,
Water and the Environment
nazmul.alam@agriculture.gov.au

Ms Fiona Hill
Australian Fisheries
Management Authority
fiona.hill@afma.gov.au

Mr Don Bromhead
Department of Agriculture,
Water and the Environment
don.bromhead@awe.gov.au

Mr Ashley Williams
Commonwealth Scientific
and Industrial Research
Organisation

ashley.williams@csiro.au

Ms Ann Preece
Commonwealth Scientific
and Industrial Research
Organisation
ann.preece@csiro.au

Mr Richard Hillary
Commonwealth Scientific
and Industrial Research
Organisation
rich.hillary@csiro.au

Mr Terry Romaro
Ship Agencies Australia
terry@saa.com.au

BANGLADESH**CHEF DE DÉLÉGATION**

Mr A.N.M Nazim
Department of Fisheries
nazim22m@gmail.com

Suppléant

Mr Atiar Rahman
Department of Fisheries
atiar_dof@yahoo.com

CHINE**Chef de délégation**

Mr Jiangfeng Zhu
Bureau of Fisheries
bofdwf@126.com

Suppléant

Mr Xiaobing Liu
Shanghai Ocean University
xiaobing.liu@hotmail.com

Ms Mengjie Xiao
China Overseas Fisheries
Association
xiaomengjie@cofa.net.cn

Mr Yan Li

China Overseas Fisheries
Association
liyan@cofa.net.cn

Ms Qiuning Li
China Overseas Fisheries
Association
liqiuning@cofa.net.cn

Ms Shiyu Yang
Shanghai Ocean University
yangshiyu_shou@163.com

COMORES**Chef de délégation**

Mr Said Boina
Direction de la Pêche
dalaili@live.fr

Suppléant

Mr Kamal Thabiti
Direction de la Pêche
thabitik@yahoo.fr

Conseiller(s)

Mr Abdou Ali Maaloumi
Direction de la Pêche
cmaaloumi@yahoo.fr

Mr Kamal Mohamed
Direction de la Pêche
kamalmohamed4@gmail.com

UNION EUROPÉENNE**Chef de délégation**

Mr Marco Valletta
European Union
marco.valletta@ec.europa.eu

Suppléant

Mr Franco Biagi
European Union
franco.biagi@ec.europa.eu

Ms Laura Marot

European Union

laura.marot@ec.europa.eu

Mr Benoit Marcoux

European Union

benoit.marcoux@ec.europa.eu

Mr Paulien Depickere

European Union

paulien.depickere@ec.europa.eu

Mr Gorka Merino

European Union

gmerino@azti.es

Ms Gloria Del Cerro

European Union

gcerro@mapa.es

Mr José Luis Jauregui

European Union

jljauregui@echebstar.com

FRANCE(OT)

Chef de délégation

Ms Anais Melard

Ministère de la Mer

anais.melard@agriculture.gouv.fr

Suppléant

Ms Juliette Haziza

Ministère de la Mer

juliette.haziza@agriculture.gouv.fr

Ms Alice Boiffin

Ministère de la Mer

alice.boiffin@agriculture.gouv.fr

Mr Francis Marsac

Institut de Recherche pour le Développement

francis.marsac@ird.fr

INDE

Chef de délégation

Mr R. Jeyabaskaran

Ministry for Fisheries,

Animal Husbandry &

Dairying

dg@fsi.gov.in

Suppléant

Mr. I. A. Siddiqui

Ministry for Fisheries,

Animal Husbandry &

Dairying

ia.siddiqui@gov.in

Ms Prathibha Rohit

Ministry for Fisheries,

Animal Husbandry &

Dairying

prathibharohit@gmail.com

Mr E.M. Abdussamad

Ministry for Fisheries,

Animal Husbandry &

Dairying

emasamadg@gmail.com

Mr J. Jayasankar

Ministry for Fisheries,

Animal Husbandry &

Dairying

jjsankar@gmail.com

Mr. A. Tiburtius

Ministry for Fisheries,

Animal Husbandry &

Dairying

tibufsi@yahoo.co.in

Mr. Ashok S. Kadam

Ministry for Fisheries,

Animal Husbandry &

Dairying

ashoka_fsi@rediffmail.com

Mr K. Silambarsan

Ministry for Fisheries,

Animal Husbandry &

Dairying

silambuplankton@hotmail.com

INDONÉSIE

Chef de délégation

Mr Ridwan Mulyana

Ministry of Marine Affairs and Fisheries

ridwan.mulyana@kkp.go.id

Suppléant

Ms Putuh Suadela

Ministry of Marine Affairs and Fisheries

putuhsuadela@gmail.com

Conseiller(s)

Mr Wudianto

Ministry of Marine Affairs and Fisheries

wudianto59@gmail.com

Ms Lilis Sadiyah

Ministry of Marine Affairs and Fisheries

sadiyah.lilis2@gmail.com

Mr Bram Setyadji

Ministry of Marine Affairs and Fisheries

bramsetyadji@kkp.go.id

Mr Ririk Kartika

Sulitstyaningsih

Ministry of Marine Affairs and Fisheries

rk.sulistyaningsih11@gmail.com

Mr Hary Christijanto

Ministry of Marine Affairs and Fisheries

hchristijanto@yahoo.com

Mr Yayan Hernuryadin
Ministry of Marine Affairs
and Fisheries
yhernuryadin@gmail.com

Ms Riana Handayani
Ministry of Marine Affairs
and Fisheries
daya139@yahoo.co.id

Ms Mumpuni Cyntia Pratiwi
Ministry of Marine Affairs
and Fisheries
mumpuni.cpratiwi@gmail.com

Ms Sri Patmiarsih
Ministry of Marine Affairs
and Fisheries
sripatmiarsih@gmail.com

Mr Panca Berkah Susila
Putra
Ministry of Marine Affairs
and Fisheries
pancazz37@gmail.com

Ms Saraswati
Ministry of Marine Affairs
and Fisheries
cacasaras@gmail.com

Mr Dwi Agus Siswa Putra
Indonesian Longline Tuna
Association
atli.bali@gmail.com

Mr Richi Richado
Indonesian Longline Tuna
Association
long_way31184@hotmail.com

Mr Muhammad Febrianoer
mfebrianoer@gmail.com

Mr Ahmad Almaududy Amri
Ministry of Foreign Affairs
ahmad.almaududy@kemlu.go.id

IRAN
Absent

JAPON
Chef de délégation
Mr Hiroyuki Morita
International Affairs
Division
hiroyuki_morita970@maff.go.jp

Suppléant
Ms Maiko Nakasu
International Affairs
Division
maiko_nakasu100@maff.go.jp

Mr Nishida Tsutomu
Fisheries Resources
Institute
aco20320@par.odn.ne.jp

Mr Matsumoto Takayuki
Fisheries Resources
Institute
matumot@affrc.go.jp

Mr Nozomu Miura
Japan Tuna Fisheries Co-
operative Association
miura@japantuna.or.jp

Mr Tokimura Muneharu
Overseas Fishery
Cooperation Foundation of
Japan
tokimura@ofcf.or.jp

Mr Shunji Fujiwara
Overseas Fishery
Cooperation Foundation of
Japan
roku.pacific@gmail.com

KENYA
Chef de délégation

Mr Daniel Mungai
State Department for
Fisheries, Aquaculture and
The Blue Economy
karemeri@gmail.com

Suppléant
Ms Lucy Obungu
State Department for
Fisheries, Aquaculture and
The Blue Economy
lucy.ayugi@gmail.com

Conseiller(s)
Mr Stephen Ndegwa
State Department for
Fisheries, Aquaculture and
The Blue Economy
ndegwafish@yahoo.com

Mr Benedict Kiilu
State Department for
Fisheries, Aquaculture and
The Blue Economy
bkiilu@yahoo.com

CORÉE
Chef de délégation

Ms Soobin Shim
Ministry of Oceans and
Fisheries
sbin8shim@korea.kr

Suppléant
Ms Soo Min Kim
Korea Overseas Fisheries
Cooperation Center
soominkim@kofci.org

MADAGASCAR**Chef de délégation**

Mr Mahefa Randriamiarisoa
Ministère de la Pêche et de
l'Economie Bleu
ranmahefa@yahoo.fr

Suppléant

Mr Antoine Marolova
Rasolomampionona
Ministère de la Pêche et de
l'Economie Bleu
lovastat.mrhp@gmail.com

MALAISIE**Chef de délégation**

Mr Arthur Besther Sujang
Department of Fisheries
Malaysia
arthur@dof.gov.my

Suppléant

Ms Nor Azlin binti Mokhtar
Department of Fisheries
Malaysia
nor_azlin@dof.gov.my

Ms Effarina binti Mohd
Faizal Abdullah
Department of Fisheries
Malaysia
effarina@dof.gov.my

MALDIVES**Chef de délégation**

Mr Adam Ziyad
Ministry of Fisheries,
Marine Resources and
Agriculture
adam.ziyad@fishagri.gov.mv

Suppléant

Ms Maleeha Haleem
Ministry of Fisheries,
Marine Resources and
Agriculture
maleeha.haleem@fishagri.gov.mv

Conseiller(s)

Mr Hussain Sinan
Ministry of Fisheries,
Marine Resources and
Agriculture
hsinan@gmail.com

Mr Mohamed Shimal
Ministry of Fisheries,
Marine Resources and
Agriculture
mohamed.shimal@mmri.gov.mv

Mr Mohamed Ahusan
Maldives Marine Research
Institute
mohamed.ahusan@mmri.gov.mv

MAURICE**Chef de délégation**

Mr Raj Kishore Bunjun
Ministry of Blue Economy,
Marine Resources, Fisheries
and Shipping
rbunjun@govmu.org

Suppléant

Mr Jagdish Koonjul
Permanent Representative
of Mauritius to the UN
jkoonjul@gmail.com

Conseiller(s)

Ms Meera Sathishchandra
Koonjul
Ministry of Blue Economy,
Marine Resources, Fisheries
and Shipping
mkoonjul@govmu.org

Ms Prema Appadu
Ministry of Foreign Affairs,
Regional Integration and
International Trade
pappadu@govmu.org

Ms Clivy Lim Shung
Ministry of Blue Economy,
Marine Resources, Fisheries
and Shipping
clim-shung@govmu.org

Ms Veronique Garrioch
IBL Seafood and Marine
Operations
vero.garrioch@gmail.com

MOZAMBIQUE**Suppléant**

Mr Cassamo Junior
Ministry of the Sea, Inland
Waters and Fisheries
cassamo.hassane@gmail.com

Conseiller(s)

Mr Avelino Munwane
Ministry of the Sea, Inland
Waters and Fisheries
avelinomunwane@gmail.com

OMAN**Suppléant**

Mr Al Muatasim Hamood Al
Habsi
Ministry of Agricultural,
Fisheries Wealth and Water
Resources
muatasim4@hotmail.com

Conseiller(s)

Tariq Darwish Alalawi
Ministry of Agricultural,
Fisheries Wealth and Water
Resources
ta_alalawi_211@hotmail.com

PAKISTAN**Suppléant**

Mr Farhan Khan
Ministry of Maritime Affairs
farhankhan704@gmail.com

PHILIPPINES**Chef de délégation**

Mr Sammy Malvas
Bureau of Fisheries and
Aquatic Resources
rdsambfar4a@gmail.com

Suppléant

Mr Rafael V. Ramiscal
Bureau of Fisheries and
Aquatic Resources
rv_ram55@yahoo.com

Ms Jennifer Viron
Bureau of Fisheries and
Aquatic Resources
jennyviron@gmail.com

Mr Isidoro Tanangonan
Bureau of Fisheries and
Aquatic Resources
sidtango.bfar@gmail.com

Mr Benjamin Tabios
Bureau of Fisheries and
Aquatic Resources
benjotabios@gmail.com

SEYCHELLES**Chef de délégation**

Mr Rodney Govinden
Seychelles Fishing Authority
rgovinden@sfa.sc

Suppléant

Mr Ameer Ebrahim
Seychelles Fishing Authority
aebrahim@sfa.sc

Conseiller(s)

Mr Roy Clarisse
Ministry of Fisheries and
Blue Economy
rclarisse@gov.sc

SOMALIE**Chef de délégation**

Mr Mohamoud Sh.
Abdullahi
Ministry of Fisheries and
Marine Resources
dg@mfmr.gov.so

Mr Abdirahim Ibrahim
Shekh Heile
Ministry of Fisheries and
Marine Resources
sgunrahim@yahoo.com

SRI LANKA**Chef de délégation**

Ms Kalyani Hewapathirana
Department of Fisheries &
Aquatic Resources
hewakal2012@gmail.com

Suppléant

Mr M.M Ariyaratne
Department of Fisheries &
Aquatic Resources
mma_fi@yahoo.com

AFRIQUE DU SUD

Absent

SOUDAN

Absent

TANZANIE**Suppléant**

Mr Zahor M. El Kharousy
Deep Sea Fishing Authority
zahor1m@hotmail.com

Conseiller(s)

Mr. Emmanuel A. Sweke
Deep Sea Fishing Authority
emmanuel.sweke@dsfa.go.tz

THAÏLANDE**Chef de délégation**

Ms Praulai Nootmorn
Department of Fisheries
nootmorn@yahoo.com

Suppléant

Mr Pavarot
Noranarttragoon
Department of Fisheries
pavarotn@gmail.com

ROYAUME-UNI**Chef de délégation**

Ms Kathryn Holdsworth
Department for
Environment, Food & Rural
Affairs
kathryn.holdsworth@defra.gov.uk

Suppléant

Mr Marc Owen
Department for
Environment, Food & Rural
Affairs
marc.owen@defra.gov.uk

Ms Charlotte Wicker
Department for
Environment, Food & Rural
Affairs
charlotte.wicker@defra.gov.uk

Mr Thomas King

Department for
Environment, Food & Rural
Affairs
thomas.king@defra.gov.uk

Mr Matthew Pace
Department for
Environment, Food & Rural
Affairs

matthew.pace@cefas.co.uk
YÉMEN
Absent

ÉTATS-UNIS

Absent

FORUM FISHERIES AGENCY

Mr Wetjens Dimlich
wetjens@ffa.int

**INTERNATIONAL SEAFOOD
SUSTAINABILITY
FOUNDATION**

Mr Hilario Murua
hmurua@iss-foundation.org

**INTERNATIONAL POLE AND
LINE FOUNDATION**

Mr Shiham Adam
shiham.adam@ipnlf.org

The PEW Charitable Trusts

Mr Glen Holmes
gholmes@pewtrusts.org

Mr Christopher O'Brien
chris.obrien@fao.org

Mr Paul de Bruyn
paul.debruyn@fao.org

Mr Dan Fu
dan.fu@fao.org

Mr Howard Whalley
howard.whalley@fao.org

Ms Lauren Nelson
Lauren.nelson@fao.org

Ms Cynthia Fernandez Diaz

**OBSERVATEURS
SUSTAINABLE FISHERIES
AND COMMUNITIES TRUST**

Ms Beatrice Kinyua
beatrice.kinyua@sfact.org

THE OCEAN FOUNDATION

Ms Shana Miller
smiller@oceanfdn.org

**Western and Central Pacific
Fisheries Commission**

Mr Tim Jones
tim.jones@wcpfc.int

**WORLDWIDE FUND FOR
NATURE**

Mr Dresy Lavosoa
ldresy@wwf.org

INVITED EXPERTS

Ms I-Lu Lai
ilu@ms1.fao.gov.tw

SECRÉTARIAT DE LA CTOI
cynthia.fernandezdiaz@fao.org

Ms Lucia Pierre
lucia.pierre@fao.org

Ms Hendreika Monthy
hendreika.monthy@fao.org

Ms Claudette Matombe
claudette.matombe@fao.org

Ms Mirose Govinden
mirose.govinden@fao.org

CONSULTANTS

Mr Chia-Chun Wu
jiachun@ms1.fao.gov.tw

Mr Shih-Ming Kao
kaosm@udel.edu

Mr Sheng-Ping Wang
wsp@mail.ntou.edu.tw

Mr Wen-Pei Tsai
ptsai@nkust.edu.tw

Ms Shu-Ting Chang
lisa@ofdc.org.tw

Mr. Zhen-Yu Ni
zhenyu@ofdc.org.tw

Mr Ken Chien-Nan Lin
chiennan@ms1.fao.gov.tw

Mr Kuan-Ting Lee
simon@tuna.org.tw

SECRÉTARIAT DE LA CTOI
Mr Olivier Roux
olivier@otolithe.com

Mr Charles Edwards
cescapecs@gmail.com

Mr Iago Mosqueira
iago.mosqueira@wur.nl

Ms Jana Kleineberg
jkleineberg@gmail.com

Ms Polina Levontin
levontin@hotmail.com

Mr Thomas Brunel
thomas.brunel@wur.nl

INTERPRÈTES

Ms Sylvia Amisi
s.amisi@aiic.org

Ms Pascale Sutherland
pascalesutherland@hotmail.com

Mr Guillaume Fleury
g.fleury@aiic.net

Ms Suzanne Kobine-Roy
s.kobine@aiic.net

vandana.kawlra@gmail.com

Ms Annie Trottier
a.trottier@aiic.net

Ms Vandana Kawlra

APPENDICE II**ORDRE DU JOUR DU 5^{ème} COMITE TECHNIQUE SUR LES PROCEDURES DE GESTION DE LA CTOI****Date: 13-14 mai 2022****Lieu : Hybride (Seychelles/Zoom)****Co-Présidents : Mme Riley Kim Jung-re (Présidente de la Commission) et Dr. Toshihide Kitakado (Président du CS)****1. OUVERTURE DE LA SESSION ET DISPOSITIONS (Co-présidents)****2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION (Co-présidents)****3. ADMISSION DES OBSERVATEURS (Co-présidents)****4. DÉCISIONS DE LA COMMISSION RELATIVES AUX TRAVAUX DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION (Secrétariat de la CTOI)**

- 4.1 Résolution 16/09 – Termes de référence
- 4.2 Conclusions de la 4^{ème} Session du CTPG
- 4.3 Conclusions de la 25^{ème} Session de la Commission
- 4.4 Conclusions de la 24^{ème} Session du Comité Scientifique

5. PRÉSENTATION DE L'ESG

5.1 Brève présentation des Procédures de Gestion et de l'ESG (Président du CS)

- 5.1.1 Principes généraux
- 5.1.2 Rôles et responsabilités et mécanisme de feedback

- 5.2 Démonstration des outils de renforcement des capacités sur l'ESG (développeur du contrat)
- 5.3 Proposition du CS visant à une présentation standard des résultats de l'ESG (Président du CS)

6 SITUATION DE L'ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE DE GESTION/MODÈLES OPÉRATIONNELS (Développeurs)

- 6.1 Patudo (Rich Hilary)
- 6.2 Germon (Iago Mosqueira)
- 6.3 Listao (Charlie Edwards)
- 6.4 Albacore (Rich Hilary)
- 6.5 Espadon (Thomas Brunel)

7 DISCUSSION SUR LES ACTIONS NÉCESSAIRES POUR L'ADOPTION DE PROCÉDURES DE GESTION, Y COMPRIS UN BUDGET (Co-présidents et Secrétariat)

- 7.1 Patudo
- 7.2 Germon
- 7.3 Listao
- 7.4 Albacore
- 7.5 Espadon
- 7.6 Problèmes généraux
 - 7.6.1 Circonstances exceptionnelles
 - 7.6.2 Mise en œuvre des PG, actions et examen régulier de la mise en œuvre

8 INDICATIONS SUR L'ÉTAT DES STOCKS ET POINTS DE RÉFÉRENCE (Président du CS et Président du GTM)

9 FUTURE ORIENTATION DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION (Co-présidents)

- 9.1 Programme de travail
 - 9.1.1 Nouveaux échéanciers
 - 9.1.2 Budget et ressources nécessaires pour les développements techniques
 - 9.1.3 Examen externe
- 9.2 Priorités
- 9.3 Processus et futures réunions du CTPG

10 ADOPTION DU RAPPORT (Co-présidents)

APPENDICE III
LISTE DES DOCUMENTS

Document	Titre
IOTC-2022- TCMP05-01a	Projet : Ordre du jour provisoire de la 5 ^{ème} réunion du Comité Technique sur les Procédures de Gestion
IOTC-2022- TCMP05-01b	Projet : Ordre du jour annoté de la 5 ^{ème} réunion du Comité Technique sur les Procédures de Gestion
IOTC-2022- TCMP05-02	Projet : Liste des documents du 4 ^{ème} Comité Technique sur les Procédures de Gestion (CTPG04)
IOTC-2022- TCMP05-03	Conclusions du 4 ^{ème} Comité Technique sur les Procédures de Gestion
IOTC-2022- TCMP05-04	Conclusions de la 25 ^{ème} Session de la Commission
IOTC-2022- TCMP05-05	Conclusions de la 24 ^{ème} Session du Comité Scientifique
IOTC-2022- TCMP05-06	Résolution 16/09 <i>Concernant la création d'un Comité technique sur les procédures de gestion</i>
IOTC-2022- TCMP05-07	Bigeye tuna management procedure for adoption (Hillary, R. M., Preece, A. L., Williams, A. and Jumppanen, P.)
IOTC-2022- TCMP05-08	Albacore Management Strategy Evaluation Update (Mosqueira, I. and Brunel, T.)
IOTC-2022- TCMP05-09	Presentation of an empirical MP for Indian Ocean skipjack tuna (Edwards, C. T. T.)
IOTC-2022- TCMP05-10	Swordfish Management Strategy Evaluation Update (Brunel, T. and Mosqueira, I.)
IOTC-2022- TCMP05-11	MP Implementation – schedule of activities: meta-rules (Preece, A., Williams, A. and Hillary, R.)
Documents de référence	
IOTC-2022-S26-PropG	Projet de Résolution sur une procédure de gestion pour le patudo (Australie)